

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 12 décembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire le jeudi 7 septembre 2023, s'est réuni le mardi 12 décembre 2023 à 18 h 30 en Mairie sous la Présidence de Jean-Luc TANNEAU, Maire.

Étaient présents :

Nom-prénom	Présent	Absent	Donne procuration à	Heure d'arrivée	Heure de départ
BARBET Sylvie	X				
BIET Thomas		X	Gaelle Le GALL		
BODERE Christian	X				
CIPRIANO Evelyne		X	René Claude DANIEL		
COCHOU Christine		X	Michèle RANZONNI		
DANIEL René-Claude	X				
DEFANTE Antoine		X	Sylvie BARBET		
GLEHEN Danièle		X	DANIEL LE BALCH		
GODEC Pascal	X				
GUEGUEN Johan		X			
KERRIOU Christian		X	Gaëlle LE GALL		
LE BALCH Daniel	X				
LE CLEACH Henri	X				
LE CORRE Gaëlle	X				
LE GALL Gaëlle	X				
LE GOFF Françoise	X				
LOPERE Lénaïg	X				
PERON Roger	X				
RANZONI Michèle		X	Christine COCHOU		
SEITHER Charles	X				
STRUILLOU Audrey	X				
TANNEAU Jean-Luc	X				
VOLANT Laure		X	Gaelle LE CORRE		

Nombre de conseillers :

- en exercice : 23
- présents : 14 au début de la séance
- votants : 22

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET

Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 029-212900724-20231212-DEL2023_69-DE

11) Objet : Modification du tableau des effectifs. Del 2023-069 T**Nomenclature : 4 1 Personnel titulaire et stagiaire de la FPT****Rapporteur : M. Daniel LE BALCH**

Le rapporteur expose au conseil municipal de la nécessité de modifier le tableau des effectifs concernant un poste des services techniques. Il apparait que le service bâtiment n'a pas l'encadrement suffisant, ce qui a pour conséquence l'accaparement du technicien territorial sur des dossiers souvent non structurant.

Le poste a été proposé en contractuel sur une durée limitée. Peu de candidat ont présenté des offres de service, les rares personnes convoquées n'avaient pas le profil requis.

En conséquence le tableau des effectifs doit être modifié ainsi :

LIBELLE EMPLOI Filière technique	GRADE MINI	GRADE MAXI	Possibilité de recourir à un contractuel Art.3-3	Postes pourvus	Postes vacants	Durée de temps de travail
Responsable de maintenance et entretien du patrimoine bâti	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent de maîtrise principal	Oui	0	1	TC

Pris l'avis du CST (Séance du 28 novembre 2023)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Modifie** le tableau des effectifs dans le sens exposé.

Fait au Guilvinec, le 13/12/2023

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

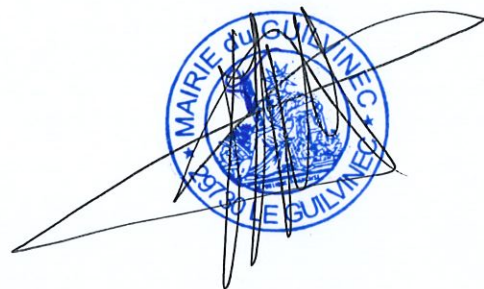
Transmis en contrôle de légalité et/ou affiché par le fait exécutoire.

Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : www.leguilvinec.com

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

LE MAIRE,



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le

ID : 029-212900724-20231212-DEL2023_69-DE